

## MÉDECINE - PACÉS

Avec 13 prix Nobel de physiologie ou de médecine (Jules Hoffmann, prix Nobel de médecine en 2011 pour moitié avec l'américain Bruce Beutler) et près de 80 premières médicales réalisées par les praticiens français entre 1950 et 2011, la grande tradition médicale française maintient toujours sa renommée internationale : découverte de la trisomie 21 (1958), première greffe rénale avec donneur apparenté (1959), vaccin contre l'hépatite B (1981), implantation d'une pompe à insuline chez un diabétique (1981), VIH (1983), découverte de la greffe de cellules souches issues du sang du cordon ombilical (1993), allogreffe du visage (2005), première autotransfusion humaine de globules rouges à partir de cellules souches (2011).

L'activité médicale utilise et coordonne aujourd'hui un ensemble de sciences orientées vers la santé de l'homme et la lutte contre les maladies. L'approfondissement des connaissances et le perfectionnement des techniques ont ainsi permis de développer, à partir de la médecine générale, 11 spécialités parmi lesquelles l'étudiant en 3<sup>e</sup> cycle choisit sa spécialisation. En dehors du Diplôme d'État de Docteur en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire, des diplômes nationaux de Licence et de Master, ainsi que des diplômes universitaires, sont proposés par les Facultés de médecine et de pharmacie pour des formations spécifiques en santé intégrant des disciplines comme l'informatique, le droit, les sciences sanitaires et sociales, les bio et nanotechnologies.

Les études de médecine sont, après le Baccalauréat ou l'équivalent, de 9 ans pour les médecins généralistes et jusqu'à 10 ou 11 ans pour les spécialistes. La sélection à l'entrée est des plus sévères, 15 à 20% seulement des étudiants réussissent le concours de passage de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>e</sup> année de médecine. Le *numerus clausus* fixe le nombre total de places disponibles chaque année pour l'ensemble des filières, soit 7646 places en 2015-2016. Le nombre d'étudiants étrangers hors Union Européenne est majoré à 8% maximum du total du *numerus clausus* des étudiants admis en 2<sup>e</sup> année de médecine à l'issue du concours de la Première année commune des études de santé (PACÉS).

### ACCÈS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Quel que soit le niveau de formation en médecine de l'étudiant étranger, le passage du concours est obligatoire en fin de 1<sup>ère</sup> année (PACÉS). Pour l'accès en 3<sup>e</sup> cycle, un concours spécifique d'Internat en médecine à titre étranger est organisé. Le dossier d'inscription est à remettre au plus tard fin mars. Les épreuves d'Admissibilité sont organisées en septembre à l'Ambassade de France (Service de Coopération et d'Action Culturelle) ou au Consulat, et les épreuves d'admission en décembre.

Pour 2016-2017, deux postes sont proposés en Cardiologie et maladies vasculaires, Médecine du travail.

[www.cng.sante.fr/Concours-d-internat-de-medecine-a.html](http://www.cng.sante.fr/Concours-d-internat-de-medecine-a.html)

Pour les Médecins généralistes ou spécialistes diplômés dans leur pays d'origine, l'inscription sur dossier pour intégrer directement un Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS) ou approfondie (DFMSA) est à retirer auprès du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France. Le nombre de places offertes est limité par discipline et spécialité pour chaque inter-région.

### 11 SPÉCIALITÉS

• Anesthésie-réanimation • Biologie médicale • Gynécologie médicale • Gynécologie-obstétrique • Médecine générale • Médecine du travail • Pédiatrie • Psychiatrie • Santé publique

### SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES

• Chirurgie générale • Neurochirurgie • Ophtalmologie • Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale • Stomatologie

### SPÉCIALITÉS MÉDICALES

• Anatomie et cytologie pathologique • Cardiologie et maladies vasculaires • Dermatologie et vénéréologie • Gastro-entérologie et hépatologie • Génétique médicale • Hématologie • Médecine interne • Médecine nucléaire • Médecine physique et de réadaptation • Néphrologie • Neurologie • Oncologie • Pneumologie • Radiodiagnostic et imagerie médicale • Rhumatologie

### EN CHIFFRES

- 222 150 médecins exercent en France (2015)
- 130 450 personnes travaillent en libéral ou mixte (2015)
- 70 000 salariés hospitaliers.
- 24 000 médecins salariés non hospitaliers (recherche, industrie pharmaceutique, centres d'analyses, administration, éducation nationale, armée, humanitaire)

Sources : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) - Conseil national de l'Ordre des médecins

### LIENS UTILES

- Académie nationale de médecine : [www.academie-medecine.fr](http://www.academie-medecine.fr)
- Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEFMF) : [www.anemf.org](http://www.anemf.org)
- Centre national des concours d'Internat (CNCI) - Médecine, Pharmacie, Odontologie : [www.cnci.univ-paris5.fr](http://www.cnci.univ-paris5.fr)
- Centre national de gestion des praticiens hospitaliers : [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr)
- Communauté médicale et paramédicale indépendante (étudiants en médecine et paramédical) : [www.remede.org](http://www.remede.org)
- Diplôme de français professionnel médical (DFM) de la Chambre de commerce de Paris (CCIP) : [www.fda.ccip.fr/examens/dfp-medical-b2](http://www.fda.ccip.fr/examens/dfp-medical-b2)
- École des hautes études en santé publique (EHESP) : [www.ehesp.fr](http://www.ehesp.fr)
- Hôpitaux de France : [www.hopital.fr](http://www.hopital.fr)
- Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (secteur Santé) : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- Ordre national des médecins : [www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)
- Réseau CHRU - Centres hospitaliers régionaux et universitaires : [www.reseau-chu.org](http://www.reseau-chu.org)
- Université de Strasbourg, Faculté de médecine (concours DFMS-DFMSA) : <http://med.unistra.fr/fre/Formation/3eme-cycle/>
- Université numérique francophone des sciences de la santé et du sport : [www.unf3s.org](http://www.unf3s.org)

### CHOISIR SA FORMATION

[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

➤ Trouvez votre formation ➤ Programs taught in English ➤ Courts séjours ➤ Financez vos études

# PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ (PACÉS)

## Premier SEMESTRE

Intégrées au système européen L-M-D, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles et associent une Université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires français (CHRU).

La **Première année commune des études de santé (PACÉS)** est accessible avec un Baccalauréat ou l'équivalent de préférence scientifique, avec la possibilité de suivre aussi une préparation complémentaire dans une école pour l'obtention du concours de fin d'année.

**Attention : Les études médicales sont exclusivement dispensées en français (niveau de français requis B2 du CECRL).**

Préparée dans une Faculté ou une Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine d'une Université, la première année est commune aux quatre filières distinctes :

- Médecine (+kinésithérapie, voire ergothérapie, psychomotricité)
- Odontologie (chirurgie dentaire)
- Pharmacie
- Maïeutique (sage-femme)

Ces filières donnent accès à quatre concours distincts. Les étudiants peuvent présenter deux concours au maximum.

Des **admissions parallèles**, alternatives à la PACÉS, ont été mises en place dans une dizaine d'Universités avec de nouvelles modalités d'admission en deuxième année de médecine, dentaire, pharmacie et maïeutique : Auvergne, Angers, Paris Descartes, Paris Diderot, Paris 13, Poitiers, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Tours.

### Premier semestre PACÉS

Le tronc commun conjugue l'étude des sciences « *fondamentales* » (chimie, biologie, embryologie, histologie) et les aspects fonctionnels de l'organisation des appareils et systèmes. Il est validé par la première partie du concours dont le classement détermine l'orientation.

En moyenne, 85% sont admis à poursuivre en PACÉS et 15% sont réorientés vers d'autres formations universitaires.

Lors de la PACÉS, des **Prépas** sont proposées en Médecine, Pharmacie, Dentaire, Sage-femme et Kinésithérapie.

Certaines Prépas sont proposées par des Universités et des établissements d'enseignement supérieurs privés, 6 à 8 heures de cours hebdomadaires en plus de la vingtaine d'heures de cours à la faculté. Le coût annuel est variable, jusqu'à 4 000 euros par semestre pour les Prépas privées.

## Deuxième SEMESTRE

### Deuxième semestre PACÉS

L'étude des aspects fonctionnels de l'organisation des appareils et systèmes est poursuivie et complétée par les aspects morphologiques, la pharmacologie et les sciences humaines et sociales (santé, société, humanité). Les étudiants choisissent également une ou plusieurs unités d'enseignement spécifiques concernant les 4/5 filières de médecine (+ kiné), pharmacie, chirurgie dentaire et sage-femme.

À l'issue du premier semestre, les Universités organisent des épreuves portant sur l'enseignement reçu. En fonction du classement obtenu, les candidats peuvent être réorientés vers d'autres formations universitaires par décision du président de l'université. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15% du nombre d'inscrits.

En fin de semestre, la deuxième partie du concours est passée dans la filière choisie (médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme). Chaque concours détermine un classement associé à un *numerus clausus*. La poursuite d'études est donc conditionnée par le rang obtenu.

Le nombre d'étudiants étrangers hors Union Européenne est majoré à 8% maximum du total du *numerus clausus* des étudiants admis en 2<sup>ème</sup> année de médecine à l'issue du concours de la Première année commune des études de santé (PACÉS).

En 2015-2016, le *numerus clausus* pour le nombre total de places disponibles a été fixé à 12 945 pour l'ensemble des filières ainsi réparti :

- 7064 en médecine ;
- 3095 en pharmacie ;
- 1199 en chirurgie dentaire ;
- 1005 en maïeutique.

À l'issue des épreuves de classement de fin de 1<sup>ère</sup> année, une **réorientation** (« *droit au remords* ») est possible, dans la filière à laquelle les étudiants peuvent prétendre, pour une admission en deuxième année des études de santé (nombre d'admissions limité fixé par arrêté).

Le **redoublement** est envisagé lorsque le résultat correspond à 10 de moyenne sur 20, ou près de cette moyenne, avec une bonne connaissance du programme complet de la PACÉS.

**Attention : Le redoublement de l'année de PACÉS n'est possible qu'une seule fois.**

## RÉORIENTATIONS

### Les Réorientations

Les réorientations sont proposées par certaines Universités et sont consultables sur leur site web. L'intégration s'effectue soit à la fin du 1<sup>er</sup> semestre pour une intégration en 2<sup>ème</sup> semestre, soit en deuxième année à l'issue de la PACÉS dans les filières suivantes :

- Arts, lettres et langues ;
- Droit, économie et gestion ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Sciences et technologies.

L'accès direct s'effectue dans le cursus au niveau du 2<sup>ème</sup> semestre ou de la 2<sup>ème</sup> année d'un DUT ou d'une Licence dans les mentions ci-dessous.

### Diplômes Universitaires de Technologie - DUT

- Chimie
- Génie biologique
- Génie électrique et informatique industrielle
- Gestion des entreprises et des administrations option RH
- Informatique
- Mesures physiques
- Statistiques et Informatique décisionnelle

### Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques - DEUST

- Assistant micro et réseaux logiciels
- Biotechnologies

### Licence

- Droit, économie et gestion
- Sciences Humaines et Sociales, mentions : Psychologie, Sanitaire et social
- Sciences et Technologie, mentions : Biologie, Chimie, Géologie, Physique, ouvrant sur la Licence 2 en Sciences de la vie, de Physique, de Chimie, de la Terre ; Mécanique, Électronique, Mathématiques, Informatique, Sciences de l'ingénieur, Sciences, technologie et santé, Sciences biomédicales, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). D'autres Licences sont ouvertes ; si la moyenne est inférieure à 10 sur 20, les dossiers sont soumis à une commission pédagogique pour l'inscription.